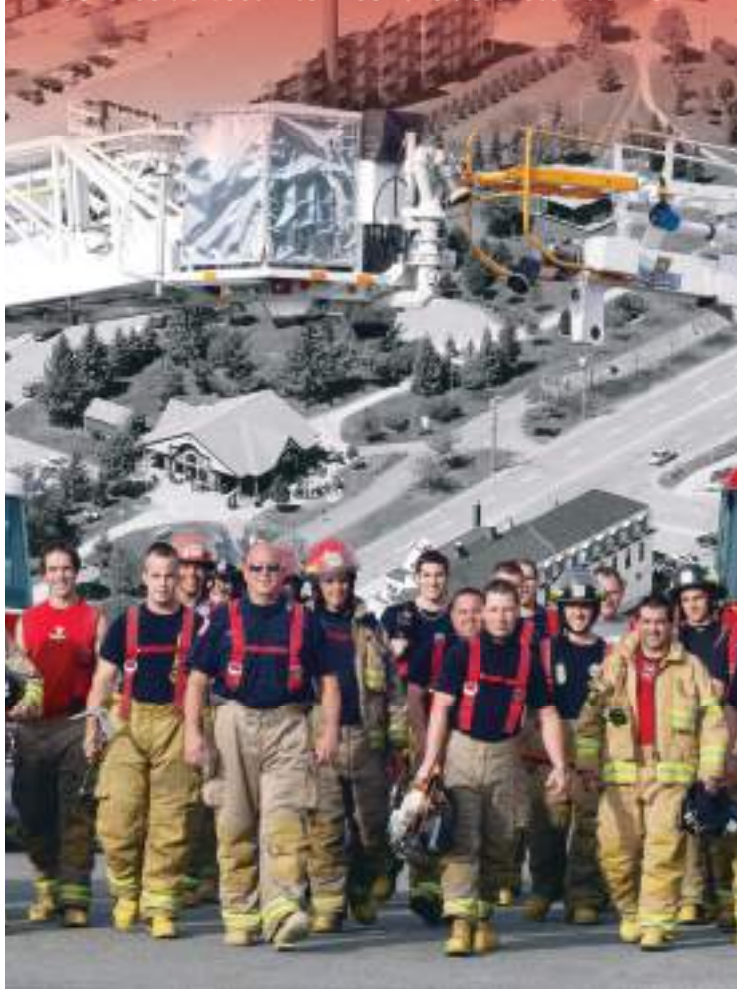


GUIDE DU CITOYEN

quoi faire après un incendie

Service de sécurité incendie de Victoriaville



VICTORIAVILLE
santé urbaine



VICTORIAVILLE
santé urbaine

« Le Service de sécurité incendie de la Ville de Victoriaville tient à remercier le Service de sécurité incendie de Gatineau pour avoir permis l'utilisation de leur document. »

Leur générosité et leur professionnalisme ont grandement été appréciés.

Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.



TABLE DES MATIÈRES

VOTRE SÉCURITÉ ET VOTRE BIEN-ÊTRE SONT NOS PRIORITÉS ----- 4

VOUS ÊTES SINISTRÉ

Actions à poser immédiatement après l'incendie si vous êtes sinistré -----	7
Actions à poser dans les 24 heures suivant l'incendie -----	8
Actions à poser durant les jours qui suivent l'incendie -----	9

INFORMATIONS ET CONSEILS IMPORTANTS

Renseignements -----	13
Avis de réintégration -----	16
Réactions lors d'un incendie -----	17
Types de réaction -----	18

ORGANISMES ET LISTE TÉLÉPHONIQUE

Organismes -----	23
Liste téléphonique -----	24

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Réintégration son bâtiment (sécurité civile) -----	34
Anticiper les problèmes -----	35
Comment obtenir une copie du rapport d'intervention ou d'enquête -----	35
Quelques conseils à suivre -----	36
Sécurité civile – Trousse 72 heures -----	37
Notes personnelles -----	38



VOTRE SÉCURITÉ ET VOTRE BIEN-ÊTRE SONT NOS PRIORITÉS

Aucun discours ne peut effacer la peine que peut occasionner un sinistre qui touche l'intégrité de votre lieu de vie. Plusieurs organismes et services offrent leur soutien pour vous accompagner et vous guider dans votre processus de retour à la vie normale afin que les difficultés engendrées par le sinistre puissent être résolues efficacement.

Le Service de sécurité incendie de Victoriaville espère vivement que ce guide présentera, adéquatement, les étapes qui doivent être franchies à la suite d'un sinistre.

Besoin d'informations sur un sujet? Contactez-nous!

Service de sécurité incendie de Victoriaville
Section prévention
Capitaine aux opérations

175, boulevard des Bois-Francis Sud
Victoriaville (Québec) G6P 4S5
Téléphone : 819 758-6419, poste 3730

Visitez notre site Internet au :
www.victoriaville.ca





VOUS ÊTES sinistré







ACTIONS À POSER

IMMÉDIATEMENT APRÈS L'INCENDIE SI VOUS ÊTES SINISTRÉ

Propriétaires et locataires

- Contacter votre assureur afin que celui-ci communique avec un expert en sinistre;
- Trouver un endroit où loger;
- Prévenir vos proches;
- Après avoir reçu la confirmation du Service de sécurité incendie de Victoriaville que l'enquête est terminée, l'expert en sinistre a la responsabilité de prévoir un endroit pour entreposer vos biens durant la période de rénovation;
- Laisser vos coordonnées au responsable désigné du Service de sécurité incendie de Victoriaville et au représentant de la Croix-Rouge canadienne.

Locataires

- Informer le propriétaire, ou son représentant, qu'un incendie est survenu et fournir les coordonnées de l'endroit où vous serez temporairement hébergé.

Articles à ne pas oublier lors de l'évacuation ou avant votre relogement

- ✓ Documents d'assurances
- ✓ Pièces d'identité
- ✓ Cartes de crédit
- ✓ Médicaments
- ✓ Lunettes
- ✓ Prothèses dentaires

N.B. Il est important de contacter le plus rapidement possible votre compagnie d'assurances afin qu'une constatation des dégâts soit effectuée. Celle-ci vous permettra de débiter les procédures de réclamation et vous apportera le soutien nécessaire.





ACTIONS À POSER

DANS LES 24 HEURES SUIVANT L'INCENDIE

Propriétaires et locataires

- Informer votre employeur;
- Informer la direction de l'école fréquentée par vos enfants;
- Informer votre banque ou votre caisse;
- Demander, si nécessaire, le rapport d'intervention, le rapport d'enquête ou l'attestation d'incendie ([voir la page 16](#));
- Informer les compagnies de services (Bell, Vidéotron, Hydro-Québec, Gaz Métro, etc.) ([voir la page 28](#));
- Informer Postes Canada;
- Informer les services gouvernementaux ([voir la page 27](#)).

Propriétaires

- Rendre votre immeuble sécuritaire;
- Informer le Service de la taxation de la Ville de Victoriaville en composant le **819 758-1571**.

Liste des équipements et services devant être inspectés et rétablis

- | | |
|---------------|-------------------------|
| ✓ Eau | ✓ Avertisseur de fumée |
| ✓ Électricité | ✓ Avertisseur de CO |
| ✓ Gaz naturel | ✓ Gicleurs automatiques |
| ✓ Gaz propane | ✓ Système d'alarme |
| ✓ Chauffage | |

NB. Pour le rétablissement de certains équipements et services, la présence d'une personne qualifiée peut être nécessaire. Le document « Remise de propriété » remis par le Service de sécurité incendie de Victoriaville vous rend à nouveau responsable de votre bâtiment. Vous êtes donc dans l'obligation de protéger les lieux et les rendre sécuritaires. Si votre demeure devient inhabitable, il faut séparer vos biens non endommagés et les disposer dans un endroit sécuritaire.





ACTIONS À POSER

DURANT LES JOURS SUIVANT L'INCENDIE

Propriétaires et locataires

- Établir la liste des biens et des documents détruits;
- Communiquer au besoin avec les différents organismes ([voir la page 23](#));
- Faire rétablir certains équipements et services, si possible ([voir la page 8](#));
- Rassembler tous vos reçus à un endroit adéquat ([voir la page 13](#));
- Annuler ou reporter vos rendez-vous, sauf les urgences.

Propriétaires

Au cours des jours qui suivent l'incendie, plusieurs suivis nécessitent votre collaboration. Nous vous suggérons fortement de fournir une adresse et un numéro de téléphone où l'on pourra vous joindre facilement : celui d'un ami, d'un voisin, d'un membre de votre famille ou du lieu où vous serez temporairement hébergé. Communiquez promptement ces renseignements à toutes les personnes ressources (assureur, expert en sinistre, spécialiste en rénovation, responsable désigné au Service de sécurité incendie de Victoriaville, etc.).

Vous pouvez vous présenter au Centre local d'emploi (CLE) de votre secteur ([voir la page 26](#)) puisque certaines prestations spéciales, pour des frais occasionnés à la suite d'un incendie, peuvent être versées par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

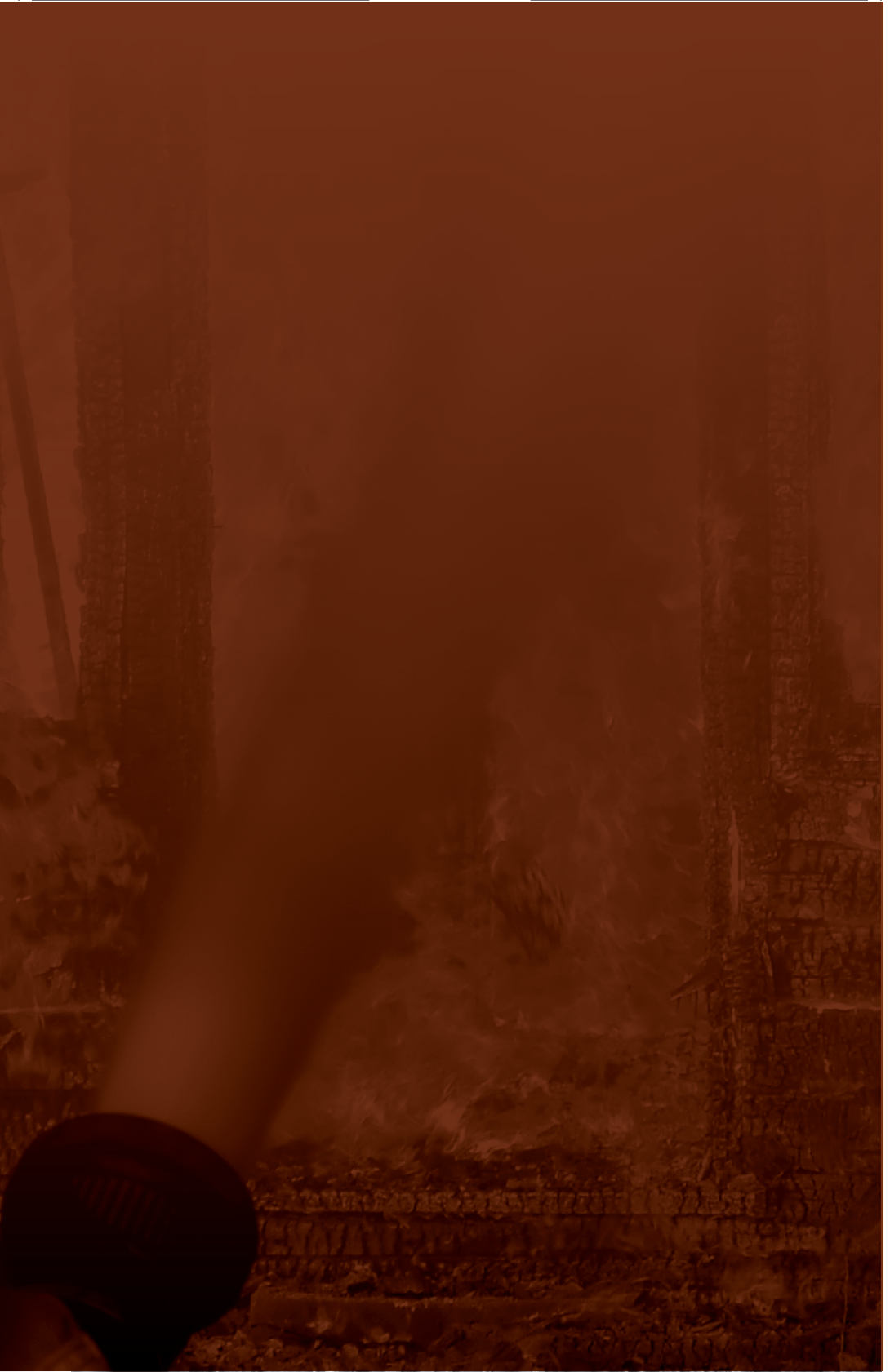






INFORMATIONS ET CONSEILS importants







RENSEIGNEMENTS

Papiers d'identité

- S'ils sont endommagés ou détruits, vous devez les remplacer (*voir la page 27*).



Courrier

- À la suite d'un incendie, Postes Canada retiendra votre courrier, par l'entremise de votre facteur, pendant 24 heures après le sinistre. Il est toutefois de votre responsabilité d'avertir Postes Canada (bureau de poste local) de l'incident et de lui demander de retenir votre courrier pour une période indéterminée. Ce service est tarifié; veuillez garder vos reçus.



Entourage

- Communiquer avec les gens de votre entourage (famille, amis, employeurs ou collègues) afin de les informer de votre situation. Ils peuvent probablement vous aider dans vos difficultés.



Reçus

- Plusieurs dépenses imprévues surviennent à la suite d'un incendie. Étant donné que votre compagnie d'assurances pourrait vous rembourser, selon les modalités de votre contrat, il est important de garder tous vos reçus (essence, nourriture, hôtel, vêtements, etc.).



Liste de vos biens

- Produire la liste de tous les biens que vous avez perdus. Cette liste doit être exhaustive en ce qui concerne chacun de vos biens (marque, couleur, modèle, numéro de série, coût et date d'achat). Si vous avez gardé vos factures et que vous avez pu les récupérer, elles vous seront fort utiles. Dans le but d'accélérer votre remboursement, ne tardez pas à établir cette liste. Nous souhaitons vous rappeler qu'il est préférable d'établir à l'avance la liste de vos biens, photos à l'appui, et de conserver ces documents à deux endroits différents (dans un coffret de sûreté ou chez un proche).





Médicaments

- La plupart des pharmaciens peuvent renouveler vos prescriptions pour les médicaments essentiels à la suite d'un incendie. Informez-vous auprès de votre pharmacien.



Travaux de rénovation

- L'expert en sinistre vous aidera à mieux vous préparer en ce qui concerne les travaux de rénovation. Il est important de savoir qu'il faut obtenir un permis approprié avant d'entreprendre ces travaux. Vous pouvez en faire la demande au Service de la gestion du territoire de la Ville de Victoriaville.



Représentants de compagnies

- Il est possible que les représentants de diverses compagnies de nettoyage et de rénovation vous offrent leurs services.

ATTENTION : Ne signez rien avant d'avoir consulté votre agent d'assurances ou l'expert en sinistre. Quelques heures de repos et de réflexion sont généralement recommandées.



Compagnie d'assurances et expert en sinistre

- L'expert en sinistre est la personne qui, en matière d'assurances de dommages, enquête sur un sinistre et estime les dommages. Deux types d'experts en sinistre sont possibles :
 - ✓ L'expert en sinistre employé par une compagnie d'assurances;
 - ✓ L'expert en sinistre indépendant mandaté, cas par cas, par une compagnie d'assurances.





Prestataire de la sécurité du revenu

- Vous devez communiquer le plus rapidement possible avec votre Centre local d'emploi (CLE) (*voir la page 26*) afin de signaler vos besoins. Votre dossier s'y trouve déjà et la loi prévoit certaines compensations.



Perte d'un être cher lors d'un incendie

- Si vos proches et vous avez besoin de réconfort et de soutien à la suite de la perte d'un être cher, n'hésitez pas à communiquer avec un organisme spécialisé (*voir la page 25*).



Vêtements, nourriture, logement et meubles

- Vous pouvez obtenir des vêtements, de la nourriture, un logement temporaire et des meubles par l'entremise des divers organismes d'entraide (*voir la page 23*). Il est important de savoir que la nourriture qui se trouvait dans la maison lors de l'incendie n'est plus comestible. Renseignez-vous auprès de votre compagnie d'assurances si vous pouvez obtenir une somme d'argent à titre de dédommagement.





AVIS DE RÉINTÉGRATION

FORMULAIRE REMISE DE PROPRIÉTÉ



INTERVENTION

Service de la sécurité publique - Division sécurité incendie

Adresse : _____

Numéro : _____ Date : _____ Heure : _____

REMISE DE PROPRIÉTÉ

À la suite de l'incendie de votre bâtiment, voici les dispositions que vous devriez prendre dans l'immédiat :

- 1) Vous devez contacter votre courtier d'assurance.
- 2) Vous serez probablement sollicités par des ajusteurs publics. Bien lire les modalités du contrat avant de vous engager.
- 3) Nous vous conseillons et ce, le plus rapidement possible, d'établir une liste de tous les effets endommagés ou perdus. Ne rien jeter avant que votre courtier ne vous le permette. Faire un inventaire complet incluant nourriture, vaisselle, plantes, vêtements, lingerie, etc.

Lors de notre intervention, nous avons dû interrompre :

- | | |
|---|---|
| ☒ Électricité : | <ul style="list-style-type: none">• Contacter un maître électricien avant de remettre le courant. |
| ☐ Gaz naturel : | <ul style="list-style-type: none">• Contacter un responsable de Gaz Metro avant de réutiliser un appareil. |
| ☐ Chauffage : | <ul style="list-style-type: none">• Un chauffage d'appoint doit être prévu afin de ne pas accroître les dommages. |
| ☐ Eau : | <ul style="list-style-type: none">• Nous avons fermé l'eau à l'entrée _____ à la rue _____ du système de chauffage _____. |
| ☐ Système d'alarme : | <ul style="list-style-type: none">• Votre système d'alarme doit être vérifié immédiatement par une firme spécialisée. |
| ☐ Système de gicleurs : | <ul style="list-style-type: none">• Votre système de gicleurs doit être vérifié immédiatement par une firme spécialisée. Nous contacter une fois le tout vérifié. |
| ☐ Ramonage requis : | <ul style="list-style-type: none">• Contacter une firme reconnue par l'A.P.C. pour le ramonage de votre cheminée. |
| ☐ Nettoyage : | <ul style="list-style-type: none">• Contacter une firme spécialisée dans le nettoyage après sinistre. |
| ☐ Ouvertures : | <ul style="list-style-type: none">• Lors de notre intervention, nous avons dû faire des ouvertures aux endroits suivants :
_____ |

Surveillance : Nous vous recommandons une surveillance des lieux pendant au moins _____ heures.

Interdiction : Nous vous recommandons de ne pas utiliser les appareils en cause à moins qu'une firme compétente ait apporté les correctifs selon les codes et normes en vigueur.

Remarques : _____

RÈGLEMENT CONCERNANT LES ALARMES CONTRE LES INCENDIES

☐ À cocher si applicable No. 253-1997

La Ville de Victoriaville possède un règlement régissant les alarmes contre les crimes ou incendies et c'est en vertu des dispositions de ce règlement que le présent avis vous est remis.

Le Service de sécurité incendie s'est déplacé à l'adresse, date et heure mentionnées en titre, et ce, à la suite d'une alarme incendie. Après vérification, il appert que cette alarme était non fondée. En effet, à notre arrivée sur les lieux, nous n'avons trouvé aucune trace d'incendie ou début d'incendie.

Nous vous demandons de faire le nécessaire et de prendre les moyens requis pour vous assurer du bon fonctionnement de votre système d'alarme incendie, soit en le faisant vérifier ou en y faisant effectuer les réparations nécessaires, le cas échéant, par un entrepreneur reconnu.

Nous vous avisons que pour une deuxième et chacune des interventions subséquentes du Service de sécurité incendie résultant d'une alarme non fondée, et ce, à l'intérieur d'un délai de six (6) mois, vous vous exposez à des amendes.

Veuillez agir en conséquence.

SIGNATURES

Notre intervention étant terminée, il est de votre responsabilité d'assurer la sécurité et la protection des gens et du bâtiment.

Nom du propriétaire ou son représentant : _____

Signature : _____ Date : _____ Heure : _____

Officier : _____ Témoin : _____

175, boul. des Bois-Francis Sud, C.P. 370, Victoriaville (Québec) G6P 6T2 • Tél. : 819 752-5535 Téléc. : 819 752-3266





RÉACTIONS LORS D'UN INCENDIE

Enfant

- L'enfant ressent la peur.



Adolescent

- L'adolescent désire être traité comme un adulte ou retombe en enfance.



Adulte

- L'adulte éprouve un conflit entre ses responsabilités et ses propres besoins.



Personne âgée

- La personne âgée est généralement en mesure de déterminer ses besoins et les services correspondants à ceux-ci, mais peut avoir de la difficulté à gérer la situation à cause du stress que l'événement lui apporte.





TYPES DE RÉACTION

Selon certains spécialistes, les réactions observées chez les sinistrés lors de l'incendie sont normales et leur intensité diminue graduellement. Si la frénésie persiste au-delà de deux semaines, le sinistré peut communiquer avec son Centre local de services communautaires (CLSC). Les réactions possibles sont physiques, émotionnelles, cognitives et comportementales.

Physiques

- | | |
|-------------------------------|-------------------|
| ✓ Maux de tête | ✓ Nausées |
| ✓ Difficultés respiratoires | ✓ Évanouissements |
| ✓ Problèmes cardiovasculaires | ✓ Fatigue intense |
| ✓ Bouffées de chaleur | ✓ Sudation |
| ✓ Étourdissements | ✓ Tremblements |

Émotionnelles

- | | |
|---|--|
| ✓ Choc, stupeur et torpeur | ✓ Culpabilité et honte |
| ✓ Angoisse profonde | ✓ Irritabilité |
| ✓ Colère | ✓ Émotivité |
| ✓ Tension | ✓ Sentiment d'impuissance,
de fragilité et de vulnérabilité |
| ✓ Désolation et désespoir | |
| ✓ Impression que l'événement
se reproduira | |

Cognitives

- | | |
|-------------------|--------------------------------|
| ✓ Anxiété et peur | ✓ Difficultés de concentration |
| ✓ Confusion | ✓ Rétrospective |
| ✓ Irritabilité | |

Comportementales

- | | |
|-------------------------------------|-------------|
| ✓ Fuite | ✓ Fixation |
| ✓ Actions héroïques | ✓ Agitation |
| ✓ Mesures de protection des proches | |





Réactions observées chez les enfants

- ✓ Cauchemars
- ✓ Mouiller son lit
- ✓ Sucer son pouce
- ✓ Autres régressions semblables

Pistes d'intervention auprès des enfants

- Encourager les enfants à exprimer leur expérience ainsi que les sentiments vécus. Utiliser les systèmes et les connaissances du jeu et du dessin.
- Dire la vérité aux enfants. Répondre à leurs questions sans les devancer. Ils iront jouer et reviendront lorsqu'ils seront prêts pour poser d'autres questions.
- Augmenter leur sentiment de sécurité. Les rassurer afin que leurs réactions physiologiques et émotives soient considérées comme des conséquences normales.
- Discuter avec les enfants des mesures de sécurité en cas d'incendie afin de leur donner le sentiment de contrôle par rapport à la situation.
- Aviser l'école ou la garderie de l'incendie. Ces milieux apportent un support très important pour les enfants.







ORGANISMES ET LISTE téléphonique







ORGANISMES

Société canadienne de la Croix-Rouge, Division du Québec

Lors d'un incendie, la Croix-Rouge canadienne, Division du Québec, mobilise des bénévoles pour venir en aide aux personnes sinistrées. Cette organisation humanitaire de première ligne soutient la Direction des opérations incendie dans le cadre d'intervention d'urgence en offrant du réconfort aux personnes sinistrées et en comblant leurs besoins de première nécessité. Elle offre aussi l'hébergement temporaire des personnes sinistrées qui n'ont pas d'autre possibilité d'hébergement, et ce, pour une période de 48 à 72 heures.

Numéro sans frais : **1 877 362-2433**

Organismes d'entraide (meubles, vêtements et logements)

Comptoir familial Le Support

Organisme sans but lucratif faisant la vente de vêtements, jouets et petits objets d'utilité courante donnés en bon état par la population. Les profits sont redistribués aux organismes œuvrant au niveau de la pauvreté.

Place communautaire Rita-St-Pierre
59, rue Monfette, local 101
Victoriaville (Québec) G6P 1J8

Téléphone : **819 752-6512**

Recyclovesto Inc. Itinéraire

1, rue Rousseau
Victoriaville (Québec) G6P 3Y5

Téléphone : **819 758-5242**

***N.B.** Informez-vous auprès de votre paroisse, il existe peut-être un service de soutien dont vous pouvez bénéficier.*





LISTE TÉLÉPHONIQUE

Centre de santé et des services sociaux (CSSS)

Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)
Hôtel-Dieu, Unité des grands brûlés :

Téléphone : **1 514 890-8000**, poste **14551**

Responsable : _____

Téléphone : _____

Centre administratif

5, rue des Hospitalières
Victoriaville (Québec) G6P 6N2

Téléphone : **819 357-2030**

Commissaire local aux plaintes et à la qualité des services

Téléphone : **819 357-2030**, poste 2195

Direction générale

Direction des ressources humaines

Direction des services financiers

Direction du programme Santé physique

Direction des services techniques et d'alimentation

Direction des soins infirmiers

Direction des ressources informationnelles, de la performance et
direction associée à la direction des services professionnels et des
affaires médicales

Direction des services professionnels et affaires médicales

Téléphone : **819 357-2030**





Direction des programmes Famille, Santé publique et Santé mentale
Téléphone : 819 758-7281

Direction du programme Personnes en perte d'autonomie
Téléphone : 819 758-8511

Centre hospitalier

Hôtel-Dieu d'Arthabaska
5, rue des Hospitalières
Victoriaville (Québec) G6P 6N2

Téléphone : 819 357-2030

Cliniques externes
Téléphone : 819 357-6025

Centre de prélèvements
932, boulevard des Bois-Francis Sud
Victoriaville (Québec) G6P 5V8

Téléphone : 819 357-6062

CLSC

CLSC Suzor-Côté
100, rue de l'Ermitage
Victoriaville (Québec) G6P 9N2

Téléphone : 819 758-7281

CLSC des Bois-Francis
339, boulevard des Bois-Francis Nord
Victoriaville (Québec) G6P 7B7

Téléphone : 819 758-7281

CLSC de l'Érable
1331, rue St-Calixte
Plessisville (Québec) G6L 1P4

Téléphone : 819 362-6301

CLSC de la Samare
1450, avenue Trudelle
Plessisville (Québec) G6L 3K4

Téléphone : 819 362-1330

INFO-SANTÉ - 811

Pour toute question ou inquiétude liée à votre état de santé, pour avoir une opinion professionnelle et pour savoir où aller ou qui consulter, appelez Info-Santé. Une infirmière répond 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - **1 888 643-4721**. En cas d'incendie, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, par l'entremise de ses centres locaux d'emploi, apporte une aide financière de dernier recours aux gens les plus démunis.





Centre de gestion animalière

Société protectrice des animaux d'Arthabaska (SPAA)

691, rue de L'Acadie

Victoriaville (Québec) G6T 1T9

Téléphone : **819 758-4444**

Courriel : **infos@spaavic.com**

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Centres locaux d'emploi (CLE)

62, rue Saint-Jean-Baptiste

Victoriaville (Québec) G6P 4E3

Téléphone : **819 758-8241**

***N.B.** Seuls les prestataires de la sécurité du revenu sont admissibles à l'assistance de dernier recours.*





Services gouvernementaux (identité, revenu, immigration)

Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)

Téléphone : **514 873-7620**

Site Web : **www.saaq.gouv.qc.ca**

Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)

Téléphone : **514 864-3411**

Site Web : **www.ramq.gouv.qc.ca**

Passeport Canada

Téléphone : **1 800 567-6868**

Site Web : **www.pptc.gc.ca**

Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC)
(assurance-emploi)

Téléphone : **1 800 808-6352**

Trouvez le centre le plus près de chez vous :

Site Web : **www.servicecanada.gc.ca**

Immigration et communautés culturelles du Québec

Téléphone : **514 864-9191**

Site Web : **www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/index.asp**

Revenu Québec

Téléphone : **514 864-6299**

Site Web : **www.revenu.gouv.qc.ca/fr/ministere/index.asp**

Agence du revenu du Canada (ARC)

Téléphone : **1 800 267-6999**

Site Web : **www.cra-arc.gc.ca**

Centres locaux d'emploi (assistance-emploi)

Téléphone : **1 888 643-4721**

Site Web : **<http://emploi-quebec.net/nous-joindre/pour-nousjoindre.Asp>**





Compagnies de services

Bell : **310-7070** (sans frais) **1 800 310-2355**

Gaz Métro : **1 800 875-9354** (composez le 9-1-1 en cas d'odeur ou d'urgence)

Hydro-Québec : **1 800 790-2424** (urgence)

Cogeco : **1 800 665-5151**

Vidéotron : **1 888 433-6876** (service à la clientèle résidentielle)

Compagnies de cartes de crédit

Visa Desjardins : **1 800 363-3380**

Visa TD : **1 800 895-4463**

Visa CIBC : **1-888-465-4653**

Visa RBC : **1 800 769-2512**

MasterCard Banque de Montréal : **1 800 263-2263**

MasterCard Banque Nationale : **1 888 622-2783**

American Express Canada : **1 800 869-3016**

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS

Banque ou caisse

Institution : _____

Représentant : _____

Téléphone : _____

Établissement scolaire

École : _____

Directeur : _____

Téléphone : _____





Employeur

Employeur : _____

Téléphone : _____

Famille, amis ou voisins

Nom et lien : _____

Téléphone : _____

Pharmacie

Pharmacie : _____

Pharmacien : _____

Téléphone : _____

Compagnie d'assurances

Représentant : _____

Téléphone : _____

Numéro de la police d'assurance : _____

Expert en sinistre

Représentant : _____

Téléphone : _____

Numéro de dossier : _____

Service de sécurité incendie de Victoriaville

Responsable désigné : _____

Téléphone 819 758-6419 poste : _____

Numéro de dossier : _____





Nettoyage et rénovations

Électricien

Nom : _____

Téléphone : _____

Peintre

Nom : _____

Téléphone : _____

Plâtrier

Nom : _____

Téléphone : _____

Plombier

Nom : _____

Téléphone : _____

Compagnie de nettoyage

Nom : _____

Téléphone : _____





INFORMATIONS générales







À la suite d'une tempête de vent, que faire ?

- **Ne pas aller** dans les zones sinistrées;
- **Faire** attention aux débris comme la tôle, le verre ou tout autre objet coupant;
- **Ne pas toucher** aux fils électriques par terre ou qui pendent, car ils peuvent être sous tension. **Communiquer** avec Hydro-Québec;
- **Ne jamais entrer** dans un édifice endommagé par les vents;
- **Être attentif** à la qualité de l'eau potable, surtout après des pluies abondantes. En cas de doute, **procéder** à une analyse d'eau de votre puits.

À la suite d'une panne de courant prolongée, que faire ?

- **Rétablir** le courant électrique en ouvrant l'interrupteur principal (avant, **vérifier** à nouveau que tout appareil électroménager, appareil de chauffage électrique, télévision, micro-ondes, ordinateur, etc. aient été débranchés, afin de prévenir les dommages qu'une surcharge de tension pourrait occasionner).
- **Laisser** au système électrique le temps de se stabiliser avant de rebrancher tous les appareils électriques. **Commencer** par monter le ou les thermostats du système de chauffage et, après quelques minutes, **rebrancher** le réfrigérateur et le congélateur. **Attendre** 10 à 15 minutes avant de rebrancher les autres appareils électriques.
- En ce qui concerne l'alimentation en eau, **ouvrir** le robinet de la conduite d'alimentation. **Fermer** les robinets au niveau inférieur de la maison pour permettre à l'air de s'échapper par les robinets du haut.
- **S'assurer** que le chauffe-eau est rempli avant d'y rétablir le courant.
- **Vérifier** l'état de la nourriture dans les réfrigérateurs, congélateurs et armoires pour des signes de détérioration. Si la porte d'un congélateur est restée fermée, les aliments peuvent demeurer congelés pendant 24 ou même 36 heures, selon la température. Quand la nourriture commence à dégeler – habituellement après deux jours – elle devra être cuite. Sinon, **la jeter**.
- **Réapprovisionner** votre trousse d'urgence pour avoir les fournitures nécessaires lorsque vous en aurez besoin.





RÉINTÉGRER SON BÂTIMENT (SÉCURITÉ CIVILE)

Réintégrer son domicile à la suite d'une inondation

- **Ne pas retourner** chez soi jusqu'à ce que les autorités civiles mentionnent qu'il n'y a plus de danger;
- Si l'alimentation en électricité n'a pas été coupée avant l'inondation, **ne pas entrer** dans sa demeure jusqu'à ce qu'un électricien qualifié ait déterminé qu'il n'y a plus de danger;
- Dans le cas où son puits d'alimentation en eau potable a été inondé, **s'assurer** de procéder à une analyse d'eau et que cette dernière confirme qu'il n'y a pas de contamination avant d'en consommer;
- **Remettre** sa maison en ordre le plus tôt possible afin de protéger sa santé et d'éviter d'autres dommages. **Réduire** au minimum ses contacts avec les eaux de crue ou tout ce qui peut avoir été en contact avec celles-ci. Pendant le nettoyage, **éloigner** les enfants des régions contaminées;
- Les appareils qui ont été mouillés lors de l'inondation risquent de créer un choc électrique ou un feu lorsqu'ils seront mis en marche. **Ne pas utiliser** aucun appareil électrique, de chauffage, de pression ou de système d'égout jusqu'à ce qu'un électricien qualifié les ait nettoyés, séchés et inspectés;
- Le panneau d'alimentation en électricité doit être nettoyé, séché et testé par un électricien qualifié afin de vous assurer qu'il est sécuritaire.





ANTICIPER LES PROBLÈMES

Conseils judicieux

- Établir la liste de ses biens et les photographier. Remettre une copie de ses documents à un proche ou les conserver dans un coffret de sûreté;
- Faire des photocopies de ses cartes de crédit et d'identité, et en remettre une copie à un proche ou les conserver dans un coffret de sûreté;
- Faire la liste de ses médicaments, l'insérer dans son portefeuille et en remettre une copie à un proche ou les conserver dans un coffret de sûreté;
- Préparer une trousse d'urgence à apporter avec soi en cas d'évacuation;
- Tenir à jour une liste téléphonique de base qu'on peut garder dans son portefeuille.

COMMENT OBTENIR UNE COPIE DU RAPPORT D'INTERVENTION OU D'ENQUÊTE?

Votre demande d'accès à l'information doit être adressée au Service de sécurité incendie à la Ville de Victoriaville via le **819 758-6419** poste 3724, et doit contenir l'ensemble des informations suivantes :

- ✓ Adresse, date et heure de l'intervention
- ✓ Nom et prénom du demandeur
- ✓ Raisons de la demande

Il est à noter que des frais sont exigés et qu'il est nécessaire de prévoir 20 jours pour la réception du rapport. N'oubliez pas de joindre une adresse de correspondance à votre demande et un numéro de téléphone pour vous joindre.





QUELQUES CONSEILS À SUIVRE

Avertisseur de fumée

L'avertisseur de fumée est l'appareil de sécurité le moins coûteux et le plus facile à installer et à entretenir. Cet outil de détection de fumée est d'une importance fondamentale puisqu'il peut sauver des vies en alertant les occupants d'une résidence de la présence de fumée au début d'un incendie. L'absence d'un avertisseur de fumée fonctionnel dans une résidence peut être fatale pour vous et votre famille.

Ne soyez pas la prochaine victime. Installez à l'intérieur de votre résidence, et ce, à chaque étage en incluant le sous-sol, des avertisseurs de fumée fonctionnels. N'oubliez pas d'effectuer régulièrement la vérification et de changer la pile aux changements d'heure.

Avertisseur de monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz inodore, incolore et insipide. Étant donné qu'on ne peut le voir, le sentir ni le goûter, le CO peut avoir un effet sur vous ou sur les membres de votre famille avant même que vous n'ayez détecté sa présence. Même une faible exposition au monoxyde de carbone peut causer des problèmes de santé considérables. De plus, le CO est dangereux parce qu'il s'accumule rapidement dans le sang, réduisant la capacité de ce dernier à transporter l'oxygène dans l'organisme (Santé Canada, Directives d'exposition concernant la qualité de l'air des résidences, 1989). **Source : www.cmhc-schl.gc.ca**

Si un appareil à combustion est installé dans un bâtiment qui abrite une résidence ou qu'un mur, plancher ou plafond est adjacent à un garage de stationnement, un avertisseur de monoxyde de carbone doit être installé dans le corridor des chambres à moins de 5 mètres de chaque porte. De plus, il est fortement recommandé de suivre le mode d'emploi du fabricant.

Plan d'évacuation

Nous vous recommandons de déterminer deux moyens d'évacuation et un point de rassemblement extérieur avec les membres de votre famille. Avoir un plan d'évacuation, et en faire l'exercice deux fois par année, augmente vos chances de sortir indemne de votre domicile en cas d'incendie. En prévoyant un point de rassemblement extérieur, vous renforcez les chances que tous les occupants aient évacué et soient en sécurité.





Sécurité civile – Trousse 72 heures

Trousse 72 heures

Voici les éléments de base dont votre trousse devrait contenir :

- **Eau potable** – deux litres par personne par jour, pour au moins trois jours
- **Nourriture non périssable** – provision pour au moins trois jours
- **Ouvre-boîte manuel**
- **Radio à piles** – piles de rechange
- **Lampe de poche** – piles de rechange
- **Chandelles**
- **Briquet ou allumettes**
- **Trousse de premiers soins** – antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, etc.

Pour encore plus de précaution :

- **Sifflet** – pour signaler votre présence aux secouristes
- **Masques antipoussières** – pour filtrer l'air contaminé

Ces articles essentiels permettront, à votre famille et vous, de subsister pendant les 3 premiers jours d'une situation d'urgence.

Ce délai de 3 jours est le temps que pourraient prendre les secours pour venir en aide aux sinistrés ou que pourraient mettre les services essentiels à se rétablir.

Source : www.msp.gouv.qc.ca sécurité civile / onglet «Sujets d'intérêt : Articles essentiels en cas de situation d'urgence».





NOTES PERSONNELLES

[illegible]



**Besoin d'informations sur un sujet?
Contactez-nous!**

**Service de sécurité incendie de Victoriaville
Section prévention**

175, boulevard des Bois-Francis Sud
Victoriaville (Québec) G6P 4S5
Téléphone : 819 758-6419, poste 3730

Visitez notre site Internet au
www.victoriaville.ca

**Votre Service de sécurité incendie vous rappelle que...
Parce qu'il sauve des vies,
vérifiez votre avertisseur de fumée.**

